

ADMED (Analyses et Diagnostics Médicaux): la fusion de la FLHN, l'INAP, l'INM et leur partenariat avec le SRNJTS

Hans H. Siegrist
Médecin directeur
ADMED Microbiologie

Maurice Schmidt
Directeur
ADMED Laboratoires

Brigitte Christen
Médecin directeur
ADMED Pathologie

Lors de l'introduction de la planification sanitaire en 1999, le document du Conseil d'Etat prévoyait, au dernier paragraphe de son dernier chapitre, une amélioration de la collaboration des instituts paramédicaux sous forme d'une synergie accrue. Suite à ce document, un mandat formel a été adressé par lettre du 18 novembre 1999 aux présidences de l'INM, de l'INAP et de la FLHN, dont la teneur était la suivante :

«...L'objectif est d'identifier des possibilités de travail commun, de partage d'équipements ou d'infrastructures, de renforcement de la collaboration dans le domaine des transports et de la logistique, et de toute autre piste propre à augmenter l'efficacité et l'intégration des instituts concernés ».

Le Conseil d'Etat ne savait pas encore, à l'époque, qu'il enfonçait des portes ouvertes car les institutions visées, à savoir la Fondation des Laboratoires des Hôpitaux Neuchâtelois (FLHN), l'Institut Neuchâtelois d'Anatomie Pathologique (INAP), l'Institut Neuchâtelois de microbiologie (INM) et le Service Neuchâtelois et Jurassien de Transfusion Sanguine (SRNJTS) avait déjà amorcé une collaboration dans le cadre de leur propre plan « Synergie ».

Transports

Cette collaboration était constituée, dans un premier temps, par l'intégration de leurs services de transport par l'intermédiaire d'une centrale de transports. En effet, jusque-là, chaque institut effectuait le ramassage des échantillons indivi-

duellement, ce qui avait pour conséquence qu'à certaines occasions, trois véhicules se suivaient vers la même destination. La décision de «sectoriser» les transports a été prise, et actuellement, les transporteurs de chaque département effectuent le ramassage d'échantillons pour tous les autres dans le secteur qui lui a été attribué.

Internet

Un portail Internet commun a été réalisé (<http://www.admed-ne.ch>). Ce portail permet l'accès à la liste des analyses réalisées par les partenaires et aux renseignements techniques concernant les prélèvements (ce qui constitue le «vade-mecum» de référence des analyses) accessibles aux services de soins par l'Intranet des Hôpitaux, ainsi que par les médecins externes par Internet. Ce portail permet également d'accéder

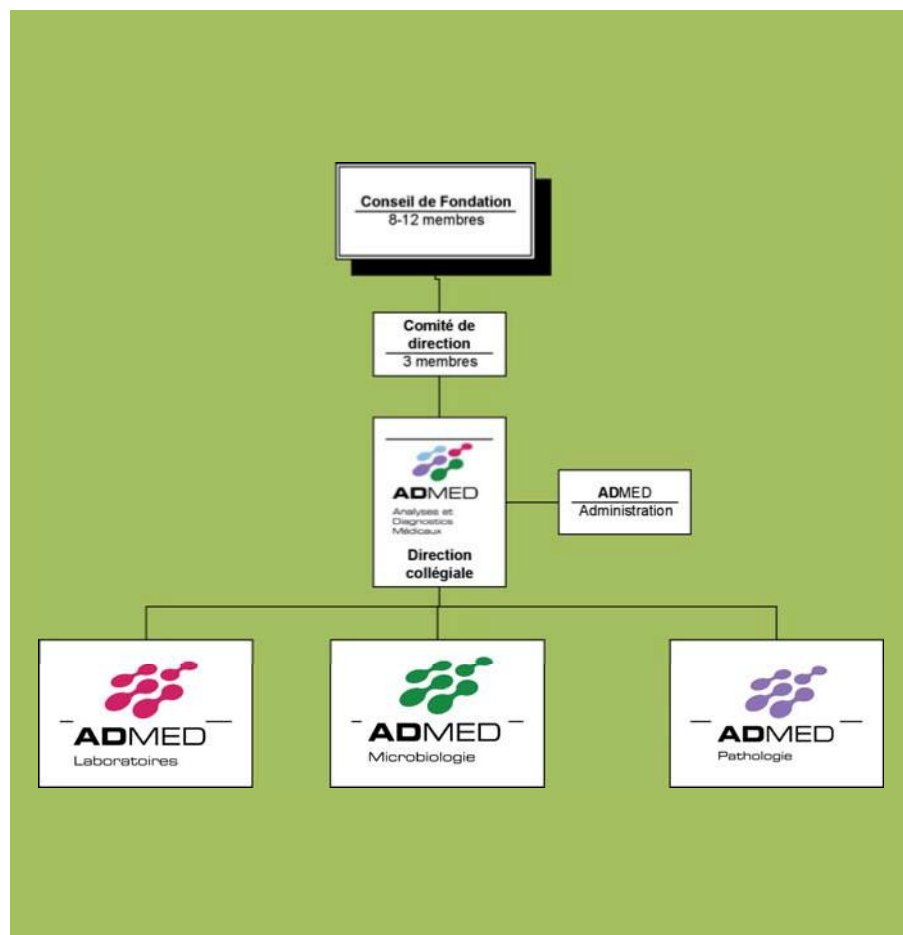
aux spécificités de chaque institut (colloques, études, renseignements divers, etc.).

Fusion

Au fil du temps, un rapprochement a eu lieu entre la FLHN, l'INAP et l'INM envisageant une éventuelle fusion des trois fondations sous forme d'une nouvelle fondation. Au vu de la création de l'Hôpital neuchâtelois cette idée est devenue de plus en plus pertinente car les instituts se trouvaient face à un nouveau client représentant l'ensemble du secteur hospitalier neuchâtelois. Cette fusion a eu lieu avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006. La décision formelle des trois conseils de fondation fut prise le 23 mai 2006.

Structure de la fondation ADMED

L'organigramme est le suivant :



ADMED est une fondation de droit privé composée de trois départements distincts:

- Laboratoires (ex FLHN)
- Pathologie (ex INAP)
- Microbiologie (ex INM)

Les départements « Laboratoires » et « Microbiologie » sont accrédités selon les normes ISO 17025 et 15189.

Tous les départements sont soutenus dans leurs activités par un secteur administratif (AIMS) qui sera, à terme, intégré comme « ADMED Administration ». Les trois départements ont leur autonomie de gestion et entretiennent des liens étroits avec les secteurs public et privé. Un lien privilégié a été établi entre ADMED et le SRNJTS (Service régional neuchâtelois et jurassien de transfusion sanguine). La fondation compte 135 employés (110.9 EPT) et a généré un chiffre d'affaires de dix-sept millions de francs suisses en 2005.

Mission

ADMED propose les services suivants à sa clientèle publique et privée:

- des analyses et diagnostics médicaux de haute qualité dans les domaines de la chimie clinique, de l'hématologie, de la pathologie et de la microbiologie clinique pour le diagnostic de toutes sortes de pathologies;
- l'interprétation des résultats et l'aide aux clients dans le choix des analyses appropriées;
- la fourniture de matériel de prélèvement et de transport aux clients;
- la visite des clients par le service de transport.

A l'avenir, l'intégration de la plateforme informatique entre les départements permettra à ADMED de proposer la transmission accélérée des résultats des analyses par messagerie sécurisée, fax direct ou encore par un éventuel accès sécurisé entre le demandeur et le laboratoire. Ceci dans le souci de l'amélioration constante de la qualité de ses services pour ses clients dans les domaines public et privé.

Décisions du Conseil d'Etat: l'Hôpital neuchâtelois prend acte

Pascal Rubin
Directeur général

Le Conseil d'Etat a tranché: réduction de la capacité en lits aigus, création de départements médicaux cantonaux, sites régionaux confirmés dans leurs missions, y compris le site du Val-de-Travers, centralisation de la pédiatrie hospitalière sur le site de Pourtalès avec maintien de la pédiatrie ambulatoire à La Chaux-de-Fonds sont en résumé les options retenues.

Accord sur la vision et les objectifs stratégiques

Un patient au centre des préoccupations, une offre hospitalière de qualité, répondant aux besoins de la population, efficacité et complémentarité au sein du dispositif, sont des valeurs mises en avant par le Conseil d'Etat et que partagent pleinement les instances dirigeantes de l'Hôpital neuchâtelois. Amener Neuchâtel dans la moyenne suisse des cantons non universitaires en termes de coûts hospitaliers est également un objectif stratégique partagé.

Des contraintes différentes

Les propositions contenues dans la variante intermédiaire du plan d'actions de l'Hôpital neuchâtelois reposaient sur la double volonté d'une centralisation des soins pointus et d'une proximité pour les soins nécessitant des séjours plus longs,

tout en assurant la sécurité dans toutes les régions du canton et en permettant une viabilité du dispositif dans la durée. La notion d'équilibre régional est quant à elle une notion politique; il appartient au Conseil d'Etat d'en apprécier le poids et la pertinence.

Les décisions du Conseil d'Etat

L'Hôpital neuchâtelois prend acte de la décision du Conseil d'Etat (détaillée en détail dans le tableau en annexe): l'ensemble des mesures proposées dans la variante minimale de son plan d'actions sont validées; celles de la variante intermédiaire sont acceptées également, à l'exception de la modification de mission du site du Val-de-Travers et de la fermeture des polycliniques régionales, qui donneront toutes deux lieu à des analyses complémentaires. Pas question de fermeture de site ni de remise en question de la CCT Santé 21, reconnue comme une pièce maîtresse de la politique des ressources humaines.

Suite opérationnelle

Le conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois prendra position tout prochainement sur ce dossier; position qui fera l'objet d'un communiqué. De son côté, la direction générale va s'attacher à traduire en termes opérationnels les options validées par le Conseil d'Etat, l'objectif étant de présenter le contour d'une feuille de route début mars.

Thème du prochain numéro :

**PSYCHIATRIE
GÉRIATRIQUE**

Délai pour la remise des textes : 5 avril 2007